



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU VUACHE**

Vulbens, le mardi 12 mars 2019

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 06 MARS 2019 A CHEVRIER

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 26
Nombre de délégués présents : 18
Nombre de délégués votants : 17
Date de convocation : 27 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le six mars à dix-neuf heures, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Chevrier, sous la présidence de Monsieur Dominique ERNST, Président.

Présents : CHAUMONTET D., HONCZARUK G., LAPRAZ L., SOGNO-LINA E., QUILLOT A., BORDON J., MEYNET G., FOL Y., MAGNIN A., DELVA C., DUPARC M., ERNST D., VELLUT D., MERY L., DOMERGUE F., RINALDI S., DUCRUET J.-L., AVANTHAY M.,
Excusés : ROTH J.-L., ROZE S., CLAEYS S., REINHARDT C., ROSAY E., MORIN N., BRIQUE J.-R., FUHRMANN P., FEIREISEN J., BARBIER C.,
Invités : GRANDCHAMP P., PREVOST C., PATRY S.,

M. FOL Y. a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président accueille les membres du comité syndical dans la salle périscolaire de la commune de Chevrier et remercie les conseillers municipaux présents pour leur accueil. Le quorum étant atteint, il présente l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Bilan des actions réalisées par le SIV,
- Désignation du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu de la séance du 12/12/18,
- Approbation du projet de Contrat de Territoire « Espaces Naturels Sensibles » 2019 – 2023,
- Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2018. Affectation des résultats,
- Vote des Contributions communales et du Budget primitif 2019,
- Rémunération accessoire 2018 de Madame Jocelyne Debulle,
- Sollicitation du Conseil Départemental de la Haute-Savoie :
 - o Aide à l'animation 2019 des sites ENS,
 - o Aide à la pose du mobilier de balisage PDIPR,
 - o Aide à la création de panneaux d'accueil en départ de sentiers.
- Questions diverses : Présentation des résultats 2018 de suivi des nichoirs du SIV, Animations à venir, etc.

BILAN DES ACTIONS REALISEES PAR LE SIV :

Stéphane Patry (SP) présente à l'assemblée le bilan des actions réalisées par le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) depuis le 12 décembre 2018 :

- **12 décembre 2018 et 9 janvier 2019** / Musièges : Intervention des élèves du Bac PRO GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune) de l'ISETA (Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy) pour des travaux d'abatage des robiniers sur les parcelles privées (sous convention) du lieu-dit « La Cueille » à Musièges. Ces travaux font suite à la première phase de broyage qui a été réalisée par l'entreprise C. Vistalli SARL en octobre 2018. Luc Mery (LM) rappelle que l'abatage du robinier n'est pas conseillé, au risque de le voir se multiplier et de renforcer sa vigueur. Il propose d'écorcer tout le tour du tronc sur environ 30 cm de hauteur afin de faire sécher les arbres (ce qui peut prendre plusieurs années). SP explique que cette opération n'a pas été envisageable en raison du nombre important de robiniers à traiter. Par contre, des phases d'entretien par broyage mécanique léger sont programmées sur le site pour les cinq prochaines années, ce qui maîtrisera le développement des repousses.
- **14 janvier 2019** : Accueil de monsieur Benjamin Vray qui va effectuer un stage de 8 semaines (du 14 au 25 janvier 2019 et du 11 mars au 19 avril 2019) au sein du SIV, dans le cadre de la préparation du Brevet de Technicien Supérieur « Gestion et Protection de la Nature » à Poisy. Benjamin a pour mission la réalisation de l'inventaire du Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo L.*) sur les communes de Viry, Valleiry et Vulbens.
- **23 janvier 2019** : Installation de quatre nouveaux nichoirs à Chouette Chevêche (modèle Schwegler N°20B) en compagnie de Christian Prévost de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie (LPO74). Les sites qui ont été choisis pour accueillir ces nichoirs sont : le Clos Digny à Musièges, le Pré Jarvan à Chaumont, le Trembley à Clarafond-Arcine, et Champ Vautier à Chevrier. Le cinquième nichoir sera installé sur un poirier situé le long de l'allée qui mène à l'ESAT « *La Ferme des Roches* » à Chaumont.
- **28 janvier 2019** : Accueil de Hugoline Louvier, pour un stage de découverte de 3^{ème}, d'une semaine. Aux côtés de Fabrice Bovagne et de Samuel Bois, techniciens du SIV, Hugoline a participé à la dernière semaine de restauration et d'entretien des arbres fruitiers du territoire. La saison 2019 s'est clôturée le 1^{er} février avec 105 arbres taillés, dont 32 poiriers, 66 pommiers et 7 autres (pruniers, cerisiers, etc.) pour 24 propriétaires concernés.
- **12 février 2019** / Vanzy : Participation de Jacques Bordon et de SP au comité de pilotage (Copil) Natura 2000 « Les Usses ». Le moment fort de ce Copil concernait les projets d'extension du site Natura 2000 et de création d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) afin de préserver l'Ecrevisse des torrents, une espèce en danger critique d'extinction. En France, cette espèce n'est présente qu'en Alsace et en Haute-Savoie (en l'occurrence dans les ruisseaux de Marsin et de Saint-Pierre). Le périmètre du bassin versant du ruisseau de Saint-Pierre concerne une partie du site Natura 2000 du Massif du Mont Vuache. La qualité de l'eau est un facteur prépondérant, qui a pour le moment protégé les populations autochtones du ruisseau de Saint-Pierre. Par ailleurs, les rejets de la STEP à l'aval du ruisseau constituent à ce jour une barrière chimique contre les espèces invasives présentes dans les Usses (Ecrevisse signal et Ecrevisse américaine, porteuses de la « peste de l'écrevisse »). La création d'un périmètre de protection est par conséquent à l'étude (APPB + extension du site Natura 2000). L'année 2019 sera consacrée à la prise en compte de l'ensemble des menaces qui pèsent aujourd'hui sur le site.
- **16 février 2019** / Valleiry et Viry : Premier chantier participatif de l'année organisé par l'association Apollon74 en partenariat avec le SIV, destiné à installer des dispositifs anti écrasement le long des routes, afin de préserver les batraciens en période de migration. 55 personnes étaient présentes sur les deux sites. LM remercie le maire de Valleiry pour l'arrêté municipal de fermeture de la route de Gratteloup de 18h à 7h. La route est fermée uniquement les soirs de passage d'amphibiens, quand les conditions climatiques sont favorables, c'est à dire lorsque la température en tombée de nuit est supérieure à 3°C, et plus particulièrement quand il

pleut. Il remercie également le Conseil Départemental de Haute-Savoie (CD74) et le SIV pour le financement de cette action dans le cadre du futur contrat ENS.

- **20 février 2019** / Musièges : Fin des travaux de broyage au lieu-dit « La Cueille » par l'entreprise C. Vistalli SARL.
- **22 février 2019** / Viry : Chantier participatif au Bois du Ban. LM explique que 15 bénévoles étaient au RDV pour entretenir les clairières et les mares créées pour les Crapauds sonneurs à ventre jaune et autres amphibiens du Bois du Ban. Ces clairières bénéficient également à toute une palette de faune, flore et champignons, comme les chauves-souris, les orchidées, le bois-joli, le muscardin, etc.
Un nouveau bac a été installé, ce qui porte le nombre de mares à 14. Comme le Sonneur est difficile dans le choix de son lieu de reproduction (il ne supporte pas la concurrence avec les autres amphibiens ou les larves de libellule), et qu'il préfère des surfaces en eau réduite et temporaire, nous avons testé cette année l'installation de 10 auges à béton. Procédé peu écologique, mais très efficace pour le Sonneur à ventre jaune, car il trouve dans ces mares artificielles l'ensemble des éléments répondant à ses besoins biologiques.
Depuis notre première intervention en 2011, de 15 sonneurs, la population est arrivée à une centaine d'individus, ce qui fait du Bois du Ban la plus grosse station du Genevois. Au vu de ce fort devoir de conservation, le groupe herpétologique haut-savoyard, dont Apollon74 et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes sont membres, appuyé par le SIV et le CD74, remercie les propriétaires engagés pour la mise à disposition de leur parcelle afin de conserver la biodiversité du Bois du Ban.
- **27 février 2019** / Paris : Les éleveurs du Vuache étaient présents au Salon international de l'agriculture de Paris, qui s'est tenu du 23 février au 3 mars. Ce mercredi 27 février, Frédéric Fol était récompensé par le 1^{er} prix du Concours Général Agricole dans la catégorie espèce bovine, race Abondance, en présentant sa vache bien nommée « Merveilleuse », qui a séjourné tout l'été 2018 sur les pâturages du Vuache ! Quand a Alban Magnin du GAEC « La route blanche », il décrochait lui aussi un prix (3^{ème}) avec sa vache « Jersey », catégorie espèce bovine, race Montbéliarde.
- **28 février 2019** / Vulbens : Réalisation des travaux de réfection du chemin de la Molassière par l'entreprise J.-L. Rottoli, consistant à la création d'un fossé drainant et à la reprise des matériaux en place pour l'amélioration de l'assise du chemin.

SP explique que ce même jour, les élus et le personnel communal de la Mairie de Vulbens célébraient le départ en retraite de Madame Sylvie DUPARC, secrétaire de mairie depuis 35 ans !

Yann FOL est désigné secrétaire de séance.

L'assemblée adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2018.

DELIBERATIONS :

PROJET DE CONTRAT DE TERRITOIRE ENS – VUACHE GENEVOIS – 2019 / 2023

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre du schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) de Haute-Savoie, le Conseil départemental (CD74) propose aux collectivités gestionnaires d'ENS de s'engager dans un « Contrat de Territoire ». Celui-ci a pour but de mettre en œuvre une politique globale de préservation et de valorisation du patrimoine naturel à une échelle pertinente, intercommunale, de massif ou de bassin.

Il présente ensuite le projet de CTENS 2019/2023 pour le territoire du Vuache Genevois, auquel seront associés, outre le Département de la Haute-Savoie et le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV), d'autres partenaires tels que la Communauté de communes du Genevois (CCG), l'Etat de Genève et la société des Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB).

Le projet est décliné en 23 fiches actions sous maîtrise d'ouvrage (MO) SIV, 2 fiches actions sous MO CCG, 2 fiches actions sous MO Etat de Genève et 2 fiches actions sous MO CD74.

Il rappelle également que lors de son Conseil Communautaire du 25 février 2019, la CCG a donné un avis favorable à la mobilisation de l'outil CTENS initié par le SIV, pour la conduite de sa politique Environnement.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE le projet de CTENS 2019/2023 « Vuache Genevois » présenté par Monsieur le Président,
- 2) SOLLICITE le Département de la Haute-Savoie pour la mobilisation de l'outil CTENS.

Jacques Bordon déplore l'absence des partenaires financiers que sont la Région Auvergne Rhône-Alpes et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranéen Corse.

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 / M14

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur Jacques BORDON, Vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Monsieur Dominique ERNST, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		17 500.90 €		36 992.42 €		
Opérations de l'exercice	54 280.12 €	53 897.36 €	162 027.71 €	150 316.84 €		
TOTAUX	382.76 €		11 710.87 €			
Résultats de clôture		17 118.14 €		25 281.55 €		42 399.69 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		17 118.14 €		25 281.55 €		42 399.69 €
RESULTATS DEFINITIFS		17 118.14 €		25 281.55 €		42 399.69 €

2° **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

4° **Vote** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018 / M14

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des

comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par Monsieur le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RESULTATS 2018 / M14

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2018 et notamment le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de **17 118.14 €** et le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **25 281.55 €**,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux,

Le comité syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré, à l'unanimité, Décide d'affecter les résultats de la section d'investissement et de la section de fonctionnement comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté **+ 17 118.14 €**

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) **+ 25 281.55 €**

CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2019

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité à l'unanimité adopte la nouvelle répartition des contributions communales 2019 (présentée ci-dessous), avec un **coût par habitant fixé à 4 €** :

	Population légale au 1 ^{er} janvier 2019	Participation fixe (1)	Participation Proportionnelle (2)	TOTAL
Chaumont	496	1 593 €	1 488 €	3 081 €
Chênex	822	1 593 €	2 466 €	4 059 €
Chevrier	522	1 592 €	1 566 €	3 158 €
Clarafond-Arcine	1 043	1 592 €	3 129 €	4 721 €
Dingy-en-Vuache	682	1 592 €	2 046 €	3 638 €
Jonzier-Epagny	797	1 592 €	2 391 €	3 983 €
Savigny	863	1 592 €	2 589 €	4 181 €
Valleiry	4 620	1 592 €	13 860 €	15 452 €
Vers	855	1 592 €	2 565 €	4 157 €
Viry	5206	1 592 €	15 618 €	17 210 €
Vulbens	1 609	1 593 €	4 827 €	6 420 €
TOTAL	17 515	17 515 €	52 545 €	70 060 €

- (1) Participation fixe correspondant à 25 % des contributions communales réparties à raison de 1/11ème par commune
- (2) Participation proportionnelle correspondant à 75 % des contributions communales réparties au prorata du nombre d'habitants

BUDGET PRIMITIF 2019

Messieurs Jacques Bordon et Luc Mery ne participent pas au vote.

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : **258 115 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : **56 735 €**

REMUNERATION ACCESSOIRE 2018 DE MADAME JOCELYNE DEBULLE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que Madame Jocelyne DEBULLE, comptable à la mairie de Vulbens, effectue chaque année pour le syndicat l'ensemble des opérations de comptabilité.

Par conséquent et compte tenu de la qualité du travail qui est réalisé, Monsieur le Président propose de verser à Madame Jocelyne DEBULLE une rémunération accessoire pour l'année 2018, équivalent à 50 heures de travail au taux horaire de 15.30 €. La part CSG / RDS / 0.9825 s'élève à 60.13 €. Le montant net à verser à l'intéressée s'élève donc à 704.87 €.

Après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- 2) DECIDE de verser à Madame Jocelyne DEBULLE une rémunération accessoire 2018 de **704.87 €**.

PROGRAMME 2019 – RENDEZ-VOUS AVEC LA NATURE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Département de la Haute-Savoie, dans le cadre de son programme 2019 « Rendez-vous avec la nature », sollicite le Syndicat Intercommunal du Vuache, en tant que gestionnaire d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) de Nature Ordinaire (NatO) et/ou relevant du Réseau Ecologique Départemental (RED), pour la mise en place d'opérations de valorisation des sites auprès du grand public.

Il propose par conséquent d'organiser plusieurs sorties découvertes : 5 animations sur le site ENS RED « Massif du Vuache », 4 animations sur le site ENS RED « Vigne des Pères, Crêt de Puits et Teppes de la Repentance » et 2 animations sur le site ENS Nato « Vergers de haute-tige massif du Vuache ». Ces sorties seront animées par les associations locales et départementales (Apollon74, SEPNS, LPO74, Maison du Salève, etc.). Le coût total du projet s'élève à **10 140 €**.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- 2) SOLLICITE le Département de la Haute-Savoie pour une aide financière à hauteur de 80 % du montant total éligible de l'action (10 010 €), soit **8 008 €**.

AIDE DU CD74 POUR LA POSE DU MOBILIER DE BALISAGE PDIPR

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD74) ont signé une convention cadre du déploiement du réseau des sentiers inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

L'aide à la pose du matériel de signalétique est accordée par le CD74 pour le matériel de balisage conforme à la Charte départementale de balisage. Elle concerne la pose du matériel de balisage qui fait suite à la réalisation d'un plan de balisage pour les SID1 (Sentier d'Intérêt Départemental de niveau 1) et SID2.

La pose du matériel de signalétique conforme à la charte de balisage est assurée par le SIV.

Itinéraires concernés :

SID1 : Sur les pas des Huguenots,

SID 2 : Sur le sentier des Douanes, Une boucle à Saute frontière, Les richesses du paysage et les récoltes, Le sentier des Morennes.

Date de livraison du matériel : 24 janvier 2019.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

SOLLICITE le CD74 pour une aide à la pose du mobilier de balisage PDIPR pour les itinéraires indiqués ci-dessus.

AIDE DU CD74 POUR LA CREATION DE SIX PANNEAUX D'ACCUEIL

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV) et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD74) ont signé une convention cadre du déploiement du réseau des sentiers inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

La réalisation des panneaux d'accueil en départ de sentiers pour les SID1 (Sentier d'Intérêt Départemental de niveau 1) et pour les SID2 est prise en charge à 100 % par le CD74. Pour les SIL (Sentier d'Intérêt Local) l'aide du CD74 est de 30 % HT.

Monsieur le Président propose par conséquent de créer six nouveaux panneaux d'accueil pour les itinéraires suivants :

- SID 2 : « De Nant en Rhône » : 2 panneaux (Clarafond-Arcine et Eloise), « Du château de Chaumont à Vovray » : 1 panneau (Chaumont).
- SIL : « Le Tour du Vuache » : 2 panneaux (Vulbens et Cessens), « A travers les Grands Bois » : 1 panneau (La Joux / Valleiry).

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- 2) SOLLICITE le CD74 pour la prise en charge des six panneaux d'accueil (100 % pour les SID2 et 30 % HT pour les SIL), comme indiqué ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Suivi des nichoirs du SIV :**

Christian Prévost (CP) présente à l'assemblée les résultats 2018 du suivi des nichoirs du SIV. Il explique que tous les voyants sont au vert quant à l'occupation des nichoirs. Les oiseaux n'ont jamais été aussi nombreux. Il en est de même pour les deux espèces de chauves-souris. Le bilan est très contrasté pour les Gliridés, où les loirs établissent un record de naissance, et les muscardins une baisse notable des observations. Deux nichoirs ont été cassés par le débardage aux Baraques (Savigny).

Jacques Bordon (JB) s'interroge sur l'impact du changement climatique sur les dates de pontes ? CP explique que les pontes sont en effet plus précoces en altitude, mais qu'elles semblent ne pas être impactées en plaine !

- **Animations à venir :**

- **Lundi 11 mars 2019** : Sur le site naturel des Tirées et du Grand Nant (Jonzier-Epagny). Matinée consacrée à l'entretien du site, avec débroussaillage mécanique et manuel de la prairie et de sa lisière. Récolte et mise en tas des produits de la coupe. Rendez-vous à 9h au terrain de foot de Jonzier-Epagny. Inscriptions obligatoires auprès d'Apollon74 au 04 50 43 63 66 ou apollon74@apollon74.org
- **Vendredi 15 et 22 mars 2019** : Stage de formation à la taille avec :
 - Une première journée « théorique » en salle puis au verger, animée par Rémy Bazeau des Croqueurs de pommes de Haute-Savoie. RDV à 9h sur la Technopôle d'Archamps (Bâtiment Héra – Salle des Morennes), puis après-midi au centre de loisirs de Cervonnex.
 - Une seconde journée « pratique » dans un verger traditionnel, encadrée par les techniciens spécialisés des syndicats. Merci d'apporter si possible votre matériel : escabeau ou échelle, scies, sécateurs, perches, etc. RDV à 9h sur le parking de la Mairie de Présilly (puis co-voiturage jusqu'au verger privé du hameau de Bel Air).
Ces formations sont gratuites, mais les inscriptions sont obligatoires auprès du Syndicat Mixte du Salève (04 50 95 28 42), le nombre de places étant limité. Le repas du midi est à la charge des participants.

Avant de conclure,

Jacques Bordon informe le comité que Christian Prévost est à l'origine de nombreux films 16 mm remarquables sur les oiseaux de la région. Il propose au SIV d'étudier la possibilité de numériser ces films, dans le but de les sauvegarder et les faire connaître. L'assemblée approuve.

Luc Mery rappelle au comité que la Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie (DDT74) a été saisie pour modifier les APPB de la Vigne des Pères (renforcement de la réglementation) et du Crêt de Puits (extension à la rive gauche du ruisseau de Chênex).

Dominique Ernst rappelle que le règlement pour les Teppes de la Repentance précise que la circulation des véhicules à moteur ou non, est prohibée. Il n'est donc pas nécessaire de modifier l'arrêté pour interdire la circulation des VTT. Alban Magnin estime qu'il est plus efficace de communiquer auprès des usagers du site, pour que la réglementation soit respectée.

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 21h15 et la commune de Chevrier convie le comité à une collation.

Le Président,
Dominique Ernst

Le Secrétaire de séance,
Yann Fol